

ne peuvent agir en qualité de juges. Les légistes de son ministère, je le répète, sont là pour décider s'il y a suffisamment de preuves pour établir un acte d'accusation, et la responsabilité incombe ensuite aux tribunaux.

M. Grégoire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Avec notre nouveau système, chaque fois que le député de Yukon frappe la table, le bruit résonne dans nos oreilles.

Une voix: Cela est préférable à ce que vous dites d'habitude.

M. Grégoire: Je sais qu'il n'est pas facile pour le député de se rappeler de ne pas frapper son pupitre au cours d'arguments de ce genre, mais je lui demanderais de bien vouloir ne pas le faire car cela ne nous sert absolument à rien. Cela ne fait que du bruit.

M. Nielsen: Monsieur le président, j'ai toujours dit que le député de Lapointe avait besoin de bons coups. J'écoute depuis plusieurs années maintenant parler le député de Lapointe à la Chambre et j'ai été enchanté d'entendre ses remarques ce soir, car elles témoignent de sa souplesse et de sa capacité à se servir de la langue anglaise, cette autre langue officielle au pays.

M. Knowles: Le frapement est bilingue.

M. Nielsen: Le ministre a examiné assez longuement le fait que Spencer avait admis son identité. Je lui demanderais encore une fois de chercher scrupuleusement à se rappeler et de consulter les coupures de journaux qu'il a dans ses dossiers et de repenser ensuite ce qu'il a dit, à la lumière de ce qu'il y trouvera. Il connaît aussi bien que moi cette affaire du programme *This Hour Has Seven Days* et les méthodes qu'utilise Radio-Canada. Il sait qu'elle coupe les rubans, fait des raccords, et fait du montage.

L'hon. M. Cardin: En effet.

M. Nielsen: A mon avis, l'expert dans ce domaine est le premier ministre lui-même, si l'on tient compte du fameux film «M. Pearson». Le parquet de la salle de découpage était couvert de plus de découpages et de collures après la présentation du film qu'avant.

Une voix: L'avez-vous vu?

M. Nielsen: Le ministre affirme que nul député n'a demandé quel tort Spencer avait

causé à la sécurité nationale, mais quel tort serait-il fait à la sécurité nationale si le ministre et le gouvernement acceptaient la demande raisonnable de l'opposition de tenir une enquête à huis clos? A mon avis, nul tort ne serait fait à la sécurité nationale.

L'hon. M. Cardin: Pourquoi tenir une enquête?

M. Nielsen: Le ministre demande pourquoi nous voulons une enquête à huis clos. Nous voulons justement satisfaire cet attribut que le ministre lui-même tient comme la première fonction du parlement, la fonction de dispenser la justice au pays, d'établir la vérité, de voir si les décisions prises par le premier ministre sont bonnes ou non, de déterminer si l'attitude du ministre, en préjugant et en condamnant M. Spencer, est fondée ou non.

L'hon. M. Cardin: Allez-vous agir ainsi vis-à-vis de chaque décision du gouvernement?

M. Nielsen: Seulement en ce qui concerne les méthodes suivies au sujet de cette initiative particulière et de la façon dont elle a été prise. Nous estimons que des questions de ce genre devraient être soumises à l'appréciation d'un organisme judiciaire indépendant. Comme le signalait le député de Saint-Jean-Ouest, est, nord, sud ou centre, il ne faut pas seulement que la justice soit rendue, mais que nous ayons l'impression qu'elle a été rendue; or elle ne semble pas avoir été rendue dans les circonstances actuelles.

Au cours des quelques minutes qui me restent, je voudrais signaler au ministre quelques commentaires du ministre de la Justice du Québec, au sujet du présent débat, publiés dans le *Star* de Montréal, du 26 février dernier. Selon cet article, M. Wagner aurait dit:

Il devient de plus en plus évident que le crime organisé, non seulement dans le Québec, mais dans tout le pays, crée un véritable état d'urgence.

M. Wagner a appuyé les propositions de l'opposition quant à l'institution d'une commission royale d'enquête sur le crime. Je ne vois pas comment le ministre peut trouver encore des prétextes pour retarder la mise en marche de l'affaire. Lors du discours qu'il leur faisait le 29 juin dernier, son propre premier ministre a induit les Canadiens à croire précisément ce que M. Wagner a dit. Tous les Canadiens qui l'ont vu et entendu ont eu l'impression que le gouvernement